

ATTESTATION DE PARUTION

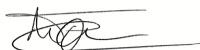
Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : **CF243806, N°307137**
Nom du support : **Le Semeur Hebdo 63**
Département : **63**
Date de parution : **28/08/2026**

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Fait le 18 Août 2026

La Directrice Générale de Centre France Publicité



Marylène GUERARD

BILLOM COMMUNAUTÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME VALANT
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Une enquête publique, dans le cadre de la modification n°3 du PLUH de Billom Communauté, se déroulera du lundi 24 août à 10h au lundi 7 septembre 2026 à 16h. Durant cette période, toute personne intéressée pourra se rendre au siège de Billom Communauté ou à la mairie de Vertaizon accueillant une permanence du commissaire enquêteur, aux jours et heures d'ouverture habituels, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête. Le dossier sera également consultable sur le site internet : www.billomcommunaute.fr. Elle pourra également communiquer au commissaire enquêteur ses observations et propositions éventuelles : par correspondance postale, qui lui seront directement adressées, à : Commissaire enquêteur - Billom Communauté, 35 avenue de la Gare, 63160 Billom ; par courriel via l'adresse suivante : modification-pluh@billomcommunaute.fr ; directement lors des permanences du commissaire enquêteur, M. Patrick MIROWSKI, listées ci-après : Billom Communauté : au siège les lundis 24 août de 10h à 12h et 7 septembre de 14h à 16h - Vertaizon : en mairie le mardi 1er septembre de 16h à 18h. Dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport d'enquête au siège de Billom Communauté pendant une durée d'un an. Plus d'informations au 04 73 73 43 24

La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des supports concernés.

Centre France Pub. est habilité à attester des parutions prévues dans le support précité.

Centre France Pub. s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente.

Conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les supports d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale : www.actulegales.fr.

